Obernai

DIFEP

DECISION N° 26-198-DIF
PORTANT ACCEPTATION D'INDEMNITES CONTENTIEUX

LE MAIRE DE LA VILLE D'OBERNAI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 070/03/2026 du 14/04/2026 statuant sur la mise œuvre des délégations permanentes d'attribution au Maire, pour la durée de son mandat et notamment son 6ème article ;

VU le contentieux qui oppose la Ville d'Obernai au GROUPE HENTZ inhérent à la vente des dépenses de la Léonardsau ;

VU la note d'honoraire d'avocat n° F261733 du 31/07/2026, d'un montant de 3 672 € TTC, relative à la procédure devant la Cour Administrative d'Appel suite au jugement du Tribunal Administratif annulant la décision du Maire du 23/05/2022 refusant d'exécuter la délibération du 27/05/2019 par laquelle le Conseil Municipal d'Obernai autorisait la vente au GROUPE HENZ des dépenses de la Léonardsau ;

CONSIDERANT que le montant de prise en charge par SMACL Assurances (protection juridique), prévu au barème pour deux procédures devant la Cour Administrative d'Appel est atteint à ce jour ;

VU la proposition d'indemnisation de l'affaire mentionnée ci-avant de la part de SMACL ASSURANCES (protection juridique), en exécution des contrats d'assurance souscrits par la Ville d'Obernai, concernant la procédure devant la Cour Administrative d'Appel, à hauteur de 210 euros TTC ;

DECIDE

D'ACCEPTER l'indemnité concernant le contentieux mentionné ci-avant, selon la proposition de SMACL ASSURANCES, constituant une mesure d'exécution du contrat d'assurance « protection juridique » souscrit par la Ville d'OBERNAI, dans les conditions suivantes :

Montant de la facture du cabinet d'avocats NEONEM	→	3 672 €
Montant de l'indemnité versée par SMACL ASSURANCES	→	210 €

Fait à Obernai, le 19 octobre 2026

Robin CLAUSS

Le Maire certifie que la présente décision revêt un caractère exécutoire et qu'elle a été publiée électroniquement sur le site internet de la Ville d'Obernai en date du 21 OCT. 2026

Maire d'Obernai
Conseiller d'Alsace du canton d'Obernai